



Le chemin vers un avenir sûr

Paiements en espèces

- Lors de l'entrée en fonction dans une activité indépendante exercée comme
 - activité principale (au plus tard 1 année après le commencement de l'activité indépendante)
- Lors d'un départ définitif de Suisse
- Quand les prestations de sorties sont inférieures à la cotisation annuelle
 - de la personne assurée

Relations de transfert avec l'Allemagne

La Fondation de prévoyance ASMAC a mis en place, en exclusivité, une convention de transfert avec tous les instituts de prévoyance pour médecins en Allemagne. L'avoir de libre passage est transféré sur demande de l'Allemagne en Suisse ou vice-versa.

Toutes informations importantes autour de la Fondation de prévoyance ASMAC

Siège principal

Fondation de prévoyance ASMAC
Kollerweg 32
3006 Berne

N° téléphone 031 350 46 00
N° téléfax 031 350 46 01

info@vorsorgestiftung-vsao.ch

Administration de bien immobilier

Fondation de prév. ASMAC
Kappelenstrasse 30
3250 Lyss

N° téléphone 032 385 37 44
N° téléfax 032 385 37 46

immo@vorsorgestiftung-vsao.ch



Votre affiliation dans la Fondation de prévoyance ASMAC

Inscription (Entrée)

L'employeur est contraint de vous inscrire à la Fondation de prévoyance ASMAC dans les 30 jours qui suivent votre entrée en fonction.

Durant votre affiliation à la Fondation de prévoyance ASMAC

Modifications

Toute modification au niveau de votre salaire, de votre degré d'occupation, de votre état civil, de votre adresse ou l'inscription pour le Congé non payé est à nous communiquer par l'intermédiaire de l'employeur au moyen du formulaire «Annonce de modification».

Contrat d'assistance

Si vous vivez en communauté de vie similaire au mariage, également avec un partenaire du même sexe, cette communauté est assimilée à une vie de couple. La Fondation de prévoyance ASMAC vous donne la possibilité de demander le formulaire «Contrat d'assistance» ou de le télécharger à partir de notre site Web.

Rachat réglementaire

Un rachat réglementaire augmente votre prestation vieillesse future. Le calcul de la somme maximale de rachat doit nous être demandé. Le rachat peut être entièrement déclaré dans la période fiscale en cours.

Encouragement à la propriété (versement anticipé/mise en gage)

L'épargne provenant de votre capital prévoyance constitue une source supplémentaire qui peut être investie pour une propriété à usage propre. En cas de versement anticipé ou de mise en gage, les prestations d'invalidité ou de décès ne sont pas réduites.

Hypothèques

Sur demande, la Fondation de prévoyance ASMAC vous accorde, uniquement pour une propriété à usage propre (maison individuelle, propriété par étage) dans le cadre de vos possibilités financières existantes, des prêts à des taux attractifs garantis par des gages immobiliers.

Fiche d'assurance

Pour une meilleure compréhension, vous trouverez sur notre site Web un exemple de fiche d'assurance avec des explications pour chacune des positions.

Couverture de risque en cas d'interruption de travail

Assurance d'interruption

En cas d'interruption de travail ou de réduction de votre degré d'activité (pour les personnes âgées de moins de 50 ans ayant un permis de résidence en Suisse valide), vous pouvez poursuivre votre adhésion à l'assurance risque, à vos propres frais, pendant au maximum trois ans. L'alimentation de l'épargne pour votre capital vieillesse cesse alors. Les prestations qui dépendent du plan de prévoyance «Assurance d'interruption» sont assurées.

Congé non payé

La période de congé non payé n'est pas couverte par l'assurance. Vous avez la possibilité de rester affilié(e) à l'assurance risque pendant 18 mois au maximum, à vos propres frais. Dans ce cas, l'alimentation de l'épargne pour votre capital vieillesse cesse. Les prestations sont assurées selon le plan de prévoyance appliqué par l'employeur précédent.

Votre sortie de la Fondation de prévoyance ASMAC

Sortie

Le formulaire rempli par vos soins est remis à la Fondation de prévoyance ASMAC par l'employeur après la fin du contrat de travail. Si votre nouvelle entrée en fonction n'a pas lieu tout de suite après la fin du contrat, la couverture d'assurance reste inchangée pendant un mois au maximum.

Transfert du libre passage

En cas de changement à une nouvelle fondation de prévoyance ou si un compte de libre passage a été ouvert auprès d'une banque ou assurance, nous nécessitons le bulletin de versement correspondant de votre part.

Compte de libre passage chez la Fondation ASMAC

Si après votre sortie de fonction, vous ne souscrivez pas à un nouveau contrat de prévoyance, votre avoir de libre passage peut être déposé pendant deux ans à la Fondation de prévoyance ASMAC. Les taux d'intérêt alors actuels seront appliqués au capital.

Nos règlements actuels, lignes directrices, plans de prévoyance, circulaires d'information et autres documents vous trouvez sur www.fondation-asmac.ch